

ARRETE DU PRESIDENT

N° : AR-26-81

OBJET : Délégation de signature à des agents de la Communauté d'Agglomération pour la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-9 autorisant le Président à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté délégation de signature à certains agents d'autorité, cette délégation de signature pouvant être étendue aux attributions confiées par le Conseil au président sous réserve des conditions déterminées par le Conseil de Communauté ;

VU le procès-verbal d'installation du Conseil de Communauté du 10 avril 2026 portant élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau ;

CONSIDERANT que le programme LEADER 2023-2027 dont le dépôt des demandes de subventions et des demandes de paiements sera à réaliser de manière dématérialisée sur le portail des aides de la Région (PDA).

CONSIDERANT que depuis le 1^{er} septembre 2024, en l'absence d'habilitation au moment de la saisie sur PDA d'une demande (de subvention ou de paiement), celle-ci sera rejetée sans possibilité de régularisation ultérieure ; Afin d'éviter la réalisation d'une habilitation pour chaque nouvel agent de la Communauté d'Agglomération qui déposera une demande LEADER sur PDA, il est proposé d'habiliter, pour la durée de la programmation LEADER 2023-2027, un nombre limité d'agents qui auront la charge de gérer tous les dépôts LEADER de la Communauté d'Agglomération ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de signature aux personnes dont les noms suivent pour réaliser l'ensemble des dépôts des demandes de subventions et de paiements (et leurs éventuelles complétudes) sur le portail des aides de la Région au titre de la programmation LEADER 2023-2027 :

Mme Johanna OLESZAK, Chargée de mission Programme LEADER

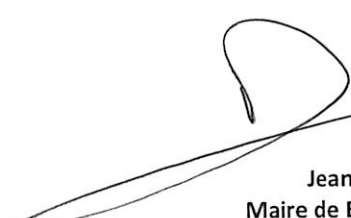

Mme Marjorie CHAMPIER, Chargée de mission Ingénierie de Financements de Projets

M. Niels Mariat, Directeur des Finances et du Contrôle de Gestion

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet, Madame la responsable du Service de gestion comptable de Bourg-en-Bresse et aux agents concernés.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 26 MAI 2026

Le Président,


 Jean-François DEBAT
 Maire de Bourg-en-Bresse,
 Conseiller Régional Auvergne Rhône-Alpes